

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE MOREAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 26 août à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine TALMONT, 1^{ère} Maire-adjointe.

Présents :

MM. TALMONT Marie-Christine, 1^{ère} Adjointe au Maire, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie, LAMOUR Véronique, CANTE Ghislain, LE NET Karine, LE FICHER Yoann, LE TOHIC Morgane.

Absents excusés :

MM. ROSELIER Pascal, TALMONT David (Pouvoir à Mme TALMONT Marie-Christine), RIQUELME Jean-Pierre (Pouvoir à M. POUILLAUDE Maurice), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à Mme PICAUT Marie-Pierre), LORIC Emilie (Pouvoir à M. STAEL Gérard), PUISSANT Séverine (Pouvoir à Mme PICAUD Nathalie), DENIS David (Pouvoir à M. LE GAILLARD Didier), LE HOUEZEC Romy (Pouvoir à Mme JOUANNIC Anne), LORIC Franck (Pouvoir à Mme LE TOHIC Morgane), MOISDON Gabin (Pouvoir à M. CANTE Ghislain), CAMPS Tristan.

Le Conseil Municipal a désigné M. Yohann LE FICHER en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 août 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 16 Votants : 25

SUBVENTION POUR LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

(Délibération 2022_26_08_04)

Un sportif de haut niveau (SHN) est un sportif inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau du Ministère chargé des sports suite à la liste nominative proposée par chaque fédération nationale. L'inscription sur cette liste est annuelle.

Considérant que les sportifs de haut-niveau participent au rayonnement de la Commune où ils/elles sont domicilié(e)s, une aide financière exceptionnelle est envisagée afin de les soutenir dans leur progression.

Dans ce cadre, un dispositif de soutien aux sportifs de haut niveau est proposé selon les critères suivants :

- avoir moins de 25 ans révolus
- être classé(e) sportif(ve) de haut niveau sur la liste ministérielle
- ne pas être professionnel(le) de la discipline sportive
- être licencié(e) dans un club moréacois ou domicilié(e) sur la commune ou avoir ses parents (père-mère) domiciliés sur la commune
- et s'engage à citer la commune dans sa communication

Une seule demande par compétition sera prise en considération (Championnat de France, d'Europe et du Monde)

Le montant de l'aide sera à hauteur de la compétition soit :

| | |
|-----------------------|--------|
| Championnat de France | 1 000€ |
| Championnat d'Europe | 1 500€ |
| Championnat du monde | 2 000€ |

Envoyé en préfecture le 14/09/2022

Reçu en préfecture le 14/09/2022

Affiché le

ID : 056-215601402-20220826-20220804-DE



Chacune de ces trois subventions ne peut être perçue qu'une seule fois et sur justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, APPROUVE ce dispositif de soutien financier aux sportifs de haut niveau.

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 9 septembre 2022*

Le Maire